



Réglementation sur la validité d' un avoir

Par **ninine03**, le **15/12/2009** à **17:25**

Bonjour,

j'ai fait des achats dans une boutique le 20.12.2007, j'ai eu besoin d'un échange que le commerçant n'était pas en mesure de me faire ; il a donc eu recours à un avoir en date du 12.01.2008 en me disant qu'il n'inscrivait pas de validité pour que je puisse venir au besoin. Je me présente en date du 13.12.2009 dans la boutique et on me refuse l'avoir ; en ont-ils le droit ?